

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération**N°34/2026**

Motion de soutien aux
agriculteurs du pays
d'Arles face aux
conséquences de
l'application de l'accord
UE-Mercosur.

EXTRAIT DU R
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 23/02/2026

ID : 013-211300173-20260210-342026DEL-DE

**Séance du MARDI 10 FEVRIER 2026**

Le dix février deux mille vingt-six à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, DEFIANAS Anne-Laure, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, TEISSEDDRE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : ROCHE Jean-Louis (Pouvoir donné à DURBESSON Audrey)**Absents :** FABRE Patrice.

M. Jany FROISSART a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire expose que le territoire du Pays d'Arles, dont la commune est membre, compte 1.900 exploitations agricoles, que l'agriculture représente 90.400 ha de surface agricole utile pour 13.400 actifs agricoles, soit 7% de l'emploi en Pays d'Arles, avec l'implantation de nombreux outils et opérateurs économiques locaux : MIN de Châteaurenard-Provence, SICA Abattoir de Tarascon, Marché de demi-gros de Saint-Etienne-du-Grès, industries agroalimentaires etc.

Il est avéré que les difficultés croissantes du secteur agricole, confronté à une baisse structurelle des revenus et à une érosion continue du nombre d'exploitations, menace la vitalité de nos zones rurales.

Or, l'accord UE-Mercosur prévoit l'importation massive de produits agricoles sud-américains, notamment 99.000 tonnes de viande bovine, 180.000 tonnes de volaille et 190.000 tonnes de sucre, qui viendront concurrencer directement nos productions locales.

Cette concurrence est foncièrement déloyale, les produits importés ne respectant pas les normes sanitaires, sociales et environnementales rigoureuses imposées aux agriculteurs français et européens, notamment concernant l'usage de pesticides interdits dans l'UE, d'hormones de croissance ou de farines animales.

Cet accord menace directement la survie de 30.000 éleveurs en France et pourrait entraîner une chute de 10 à 15 % des prix de la viande bovine, accélérant la disparition d'exploitations agricoles sur notre territoire et favorisant la désertification rurale.

Face à cette situation, l'ensemble des membres du conseil municipal de la commune :

- apportent leur soutien plein et entier à ses agriculteurs et à leurs familles, dans la perspective de l'application de l'accord d'association UE-Mercosur ;
- demandent solennellement que la Commission Européenne ne procède pas à une application provisoire en amont d'une signature définitive de cet accord et souhaitent que la Cour Européenne de justice puisse étudier sereinement le recours récemment déposé par le Parlement Européen relativement à ce dossier ;
- fondent cette demande sur la nécessité impérieuse de protéger les agriculteurs et les populations rurales de son territoire face à une concurrence destructrice, de préserver la souveraineté alimentaire de la France, de garantir des conditions de concurrence équitables et d'assurer la sécurité sanitaire des consommateurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL :**A L'UNANIMITÉ,**

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la motion de soutien aux agriculteurs reproduite ci-dessus.**Et ont signé tous les membres présents.****Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :

